

États financiers 2025

Fonds alternatifs GB Wealth

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW	5
Fonds alternatif de croissance à court terme GBW	13
Notes aux états financiers	21

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts du Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW et du Fonds alternatif de croissance à court terme GBW

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW et du Fonds alternatif de croissance à court terme GBW (les « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2025, les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2025, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds au 31 décembre 2025, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2025, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers comparatifs de l'exercice précédent ont été audités par un autre auditeur, qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans son rapport daté du 18 mars 2025.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations sont constituées du rapport de la direction sur le rendement des Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Fonds avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers des Fonds conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'utiliser la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de mettre fin à leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers des Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la base de la continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers des Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 31 mars 2026

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À TOUTE ÉPREUVE GBW

ÉTATS DE SITUATION FINANCIÈRE

Montants en milliers (sauf les montants par part);

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire

Au 31 décembre

	2025	2024
ACTIFS		
Actifs courants		
Placements	10,848 \$	12,132 \$
Trésorerie	101	291
Créances sur titres vendus	11	350
Dividendes et intérêts courus à recevoir	7	3
Profits latent sur contrats à terme	4	–
Options à la juste valeur	302	374
Créances pour souscriptions de parts rachetables	2	–
Créances pour contrats de change au comptant ou à terme ouverts	182	45
	<u>11,457</u>	<u>13,195</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Placements vendus à découvert	–	1,165
Comptes fournisseurs et charges à payer	3	–
Frais de gestion à payer	4	–
Montant à payer pour titres achetés	273	333
Montant à payer pour rachats de parts rachetables	–	9
Options à la juste valeur	–	100
Montant à payer pour contrats de change au comptant ou à terme ouverts	–	1
Distribution à verser	13	74
	<u>293</u>	<u>1,682</u>
Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	<u>11,164 \$</u>	<u>11,513 \$</u>
Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par série		
Série A	24 \$	– \$
Série F	4,125	3,008
Série I	7,015	8,505
	<u>11,164 \$</u>	<u>11,513 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation		
Série A	2	–
Série F	358	264
Série I	627	769
Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part		
Série A	9.91 \$	– \$
Série F	11.53	11.40
Série I	11.18	11.06

Approuvé au nom de McLean Asset Management Ltd. (gestionnaire des Fonds)

David McLean
Président

Joseph Walsh
Directeur général

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers
Les notes aux présents états financiers, qui figurent à leur suite, en font partie intégrante.

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À TOUTE ÉPREUVE GBW

ÉTATS DE RÉSULTAT GLOBAL

Montants en milliers (sauf les montants par part);

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire

Pour les exercices clos le 31 décembre

	2025	2024
Revenu		
Dividendes	151 \$	128 \$
Distributions provenant de titres vendus à découvert	(11)	(2)
Intérêts à des fins de distribution	23	146
Profits (perte) nets réalisés sur la vente de placements	70	1,259
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) de placements non réalisée	141	555
Profits (perte) nets réalisés sur les contrats de change	116	(572)
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) de contrats de change non réalisée	138	(86)
Profits (perte) nets réalisés sur des options	(300)	176
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) d'options non réalisée	(6)	(2)
Profits (perte) nets réalisés sur des contrats à terme	34	-
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) de contrats à terme	4	-
Profits (perte) nets réalisés sur des devises étrangères	83	(9)
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) de devises étrangères non réalisée	-	(6)
	<u>443</u>	<u>1,587</u>
Dépenses		
Coûts d'opérations (note 2)	86	25
Frais de gestion	38	16
Frais d'administration et de l'agent de transfert	27	3
Intérêts et frais bancaires	19	7
Retenues à la source étrangères	18	16
Audit	-	11
Garde et fonds - comptabilité	-	15
	<u>188</u>	<u>93</u>
Dépenses absorbées	-	(13)
	<u>188</u>	<u>80</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES	<u>255 \$</u>	<u>1,507 \$</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES PROVENANT DES ACTIVITÉS		
Série A	0 \$	-
Série F	75	202
Série I	180	1,305
	<u>255 \$</u>	<u>1,507 \$</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART		
Série A	(0.15) \$	-
Série F	0.25	1.68
Série I	0.25	1.94

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Les notes aux présents états financiers, qui figurent à leur suite, en font partie intégrante.

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À TOUTE ÉPREUVE GBW

ÉTATS DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES

Montants en milliers;

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire

Pour les exercices clos le 31 décembre

	Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, début d'exercice	Produit des parts rachetables émises	Paiements pour parts rachetables rachetées	Distributions aux détenteurs de parts rachetables	Distributions (réinvesties) aux détenteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, fin d'exercice
2025							
Série A	– \$	24 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	24 \$
Série F	3,008	1,141	(85)	(28)	14	75	4,125
Série I	8,505	–	(1,670)	(124)	124	180	7,015
	<u>11,513 \$</u>	<u>1,165 \$</u>	<u>(1,755) \$</u>	<u>(152) \$</u>	<u>138 \$</u>	<u>255 \$</u>	<u>11,164 \$</u>

	Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, début d'exercice	Produit des parts rachetables émises	Paiements pour parts rachetables rachetées	Distributions aux détenteurs de parts rachetables	Distributions (réinvesties) aux détenteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, fin d'exercice
2024							
Série F	46 \$	2,850 \$	(15) \$	(179) \$	104 \$	202 \$	3,008 \$
Série I	6,785	500	(85)	(821)	821	1,305	8,505
	<u>6,831 \$</u>	<u>3,350 \$</u>	<u>(100) \$</u>	<u>(1,000) \$</u>	<u>925 \$</u>	<u>1,507 \$</u>	<u>11,513 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Les notes aux présents états financiers, qui figurent à leur suite, en font partie intégrante.

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À TOUTE ÉPREUVE GBW

ÉTATS DE FLUX DE TRÉSORERIE

Montants en milliers;

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire

Pour les exercices clos le 31 décembre

	2025	2024
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	255 \$	1,507 \$
Rajustements pour éléments hors trésorerie		
Profits (perte) nets réalisés sur la vente de placements	(70)	(1,259)
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) de placements non réalisée	(141)	(555)
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) de contrats de change non réalisée	(138)	86
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) découlant de devises étrangères au comptant	–	(1)
Profits (perte) nets réalisés sur des options	300	(176)
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) d'options non réalisée	6	2
Profits (perte) nets réalisés sur des contrats à terme	(34)	–
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) de contrats à terme non réalisée	(4)	–
Produit d'amortissement	–	(31)
Variation des soldes hors trésorerie		
(Augmentation) diminution des dividendes et des intérêts courus à recevoir	(4)	5
(Augmentation) diminution des comptes fournisseurs et des charges à payer	3	–
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	4	–
Produit de la vente de placements	56,647	67,855
Achat de placements	(56,338)	(69,507)
	<u>486</u>	<u>(2,074)</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		
Activités de financement		
Produit tiré de l'émission de parts rachetables	1,163	3,375
Montants versés lors du rachat de parts rachetables	(1,764)	(97)
Distributions aux détenteurs de parts rachetables	(75)	(1)
	<u>(676)</u>	<u>3,277</u>
Trésorerie provenant d'activités de financement (utilisées pour)		
Augmentation (diminution) de la trésorerie durant l'exercice	(190)	1,203
Gain de change sur la trésorerie	–	1
Trésorerie, début d'exercice	291	(913)
	<u>101 \$</u>	<u>291 \$</u>
Trésorerie, fin d'exercice		
Renseignements complémentaires*		
Intérêts versés	2 \$	7 \$
Intérêts reçus	24	143
Dividendes versés	11	2
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôt à la source	129	122

*Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Les notes aux présents états financiers, qui figurent à leur suite, en font partie intégrante.

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À TOUTE ÉPREUVE GBW

TABLEAU DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Montants en milliers; tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire

Au 31 décembre 2025

NOMBRE D'ACTIONS/PART	PLACEMENTS-POSITIONS ACHETEUR	COÛT MOYEN	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET
Actions canadiennes				
2,160	Indice FNB iShares S&P/TSX Capped Energy ETF	40 \$	42 \$	0.38
Placement canadien à court terme				
620,000	Bon du Trésor canadien à 0 % 25 MARS 2026	617	617	5.53
Actions internationales				
4,240	iShares MSCI EAFE ETF	525	558	5.00
Option internationale				
8,900	iShares MSCI EAFE ETF Option de vente 90 \$ 18 DÉC.2026	46	40	0.36
Produit de base américain				
1,530	Actions SPDR Gold	743	832	7.45
Actions américaines				
5,800	Fonds Communication Services Select Sector SPDR	689	936	8.38
4,010	Fonds Consumer Staples Select Sector SPDR	435	427	3.82
12,870	Fonds Financial Select Sector SPDR	954	967	8.66
3,950	Fonds Health Care Select Sector SPDR	827	839	7.52
2,550	Fonds Industrial Select Sector SPDR	480	543	4.86
1,580	SPDR S&P 500 ETF Trust	1,401	1,478	13.24
2,720	State Street Consumer Discretionary Select Sector SPDR ETF	376	445	3.99
3,210	State Street Energy Select Sector SPDR ETF	208	197	1.76
1,590	State Street Materials Select Sector SPDR ETF	97	99	0.89
10,430	State Street Technology Select Sector SPDR ETF	1,618	2,059	18.44
3,560	State Street Utilities Select Sector SPDR ETF	190	208	1.86
		7,275	8,198	73.42
Titres à revenu fixe américains				
139,000	Billet/bon du Trésor américain 4,25 % 15 MARS 2027	187	192	1.72
Options américaines				
23,600	ETF iShares Obligations du Trésor 20 ans ou plus FNB Option d'achat 90 \$ 15 JANV. 2027	160	97	0.87
1,000	Actions SPDR Gold Option de vente 365 \$ 16 JANV. 2026	9	1	0.01
1,900	XSP 12 P650 Option de vente 650 \$ 18 DÉC. 2026	80	73	0.65
1,900	XSP 3 P630 Option de vente 630 \$ 31 MARS 2026	22	16	0.14
3,700	XSP 6 P645 Option de vente 645 \$ 18 JUIN 2026	88	75	0.67
		359	262	2.34

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À TOUTE ÉPREUVE GBW

TABLEAU DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (suite)

Montants en milliers; tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire

Au 31 décembre 2025

NOMBRE D' ACTIONS/PART	PLACEMENTS-POSITIONS ACHETEUR	COÛT MOYEN	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET
	Placement américain à court terme			
300,000	Billet du Trésor américain 0 % 5 MARS 2026	416 \$	409 \$	3.66
	PLACEMENTS TOTAUX - POSITIONS ACHETEUR	10,208	11,150	99.86
NOMBRE D' ACTIONS/PART	PLACEMENTS-POSITIONS VENDEUR	PRODUIT	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET
	Option américaine			
(1,700)	iShares Obligations du Trésor 20 ans ou plus FNB Option de vente 84 \$ 16 JANV. 2026	(6) \$	– \$	0.00
	PLACEMENTS TOTAUX-POSITIONS VENDEUR	(6)	–	0.00
	Commissions et coûts d'opérations liés au portefeuille	(4)	–	–
	Placements nets appartenant au Fonds	10,198 \$	11,150	99.86
	Profits latent, contrats de change à terme (tableau 1)		182	1.63
	Profits latent, contrats à terme (tableau 2)		4	0.04
	Autres actifs, nets		(172)	(1.53)
	Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables		11,164 \$	100.00

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À TOUTE ÉPREUVE GBW

TABLEAU DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (suite)

Montants en milliers; Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire

Au 31 décembre 2025

Tableau 1 - Contrats de change à terme

Date de règlement	Devise achetée	Devise vendue	Contrepartie*	Taux à terme	Profits (perte) latent
30 janvier 2026	CAD	USD	BMO Nesbitt Burns	1.393730	182 \$
Actifs dérivés					182
Total des profits (pertes) latents sur les contrats de change à terme					182 \$

* Note de crédit A+ attribuée par l'agence de notation Standard & Poor's.

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À TOUTE ÉPREUVE GBW

TABLEAU DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (suite)

Montants en milliers; Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire

Au 31 décembre 2025

Tableau 2 - Contrats à terme

Contrats à terme	date du règlement	Position	Nombre des contrats	contractuel	Montant nominal	Gain non-réalisé
MSCI EAFE	Mars 2026	Acheteur	3	2,902.50 \$	432 \$	5 \$
BILLET AMÉRICAIN 2 ANS (CBT)	Mars 2026	Acheteur	10	104.39	2,089	(1)
Profits latent totaux sur contrats à terme						4 \$

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À COURT TERME GBW

ÉTATS DE SITUATION FINANCIÈRE

Montants en milliers (sauf les montants par part);

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire

Au 31 décembre

	2025		2024
ACTIFS			
Actifs courants			
Placements	6,837	\$	8,735
Trésorerie	1,481		93
Créances sur titres vendus	7		272
Dividendes et intérêts courus à recevoir	7		2
Options à la juste valeur	161		287
Créances pour contrats de change au comptant ou à terme ouverts	138		35
Profits latent sur contrats à terme	3		-
Créances pour souscriptions de parts rachetables	2		-
	<u>8,636</u>		<u>9,424</u>
PASSIFS			
Passifs courants			
Placements vendus à découvert	-		435
Comptes fournisseurs et charges à payer	2		-
Frais de gestion à payer	2		-
Montant à payer pour titres achetés	168		241
Montant à payer pour rachats de parts rachetables	-		5
Options à la juste valeur	-		72
Montant à payer pour contrats de change au comptant ou à terme ouverts	-		1
Distribution à verser	1		-
	<u>173</u>		<u>754</u>
Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	<u>8,463</u>	\$	<u>8,670</u>
Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par série			
Série A	15	\$	-
Série F	2,557		2,345
Série I	5,891		6,325
	<u>8,463</u>	\$	<u>8,670</u>
Nombre de parts rachetables en circulation			
Série A	1		-
Série F	237		217
Série I	550		590
Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part			
Série A	9.79	\$	-
Série F	10.80		10.82
Série I	10.72		10.72

Approuvé au nom de McLean Asset Management Ltd. (gestionnaire des Fonds)

David McLean
Président

Joseph Walsh
Directeur général

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À COURT TERME GBW

ÉTATS DE RÉSULTAT GLOBAL

Montants en milliers (sauf les montants par part);

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire

Pour les exercices clos le 31 décembre

	2025		2024
Revenu			
Dividendes	106	\$	117
Distributions provenant de titres vendus à découvert	(3)		-
Intérêts à des fins de distribution	23		140
Profits (perte) nets réalisés sur la vente de placements	286		531
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) de placements non réalisée	(93)		250
Profits (perte) nets réalisés sur les contrats de change	71		(446)
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) de contrats de change non réalisée	104		(59)
Profits (perte) nets réalisés sur des options	(255)		(69)
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) d'options non réalisée	(18)		16
Profits (perte) nets réalisés sur des contrats à terme	(4)		-
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) de contrats à terme non réalisés	3		-
Profits (perte) nets réalisés sur des devises étrangères	29		(15)
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) de devises étrangères non réalisée	-		(3)
	<u>249</u>		<u>462</u>
Dépenses			
Coûts d'opérations (note 2)	45		14
Frais de gestion	24		7
Frais d'administration et de l'agent de transfert	21		2
Retenues à la source étrangères	10		9
Intérêts et frais bancaires	9		3
Audit	-		11
Garde et fonds - comptabilité	-		14
	<u>109</u>		<u>60</u>
Dépenses absorbées	-		(17)
	<u>109</u>		<u>43</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES	<u>140</u>	\$	<u>419</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES PROVENANT DES ACTIVITÉS			
Série A	0	\$	-
Série F	21		4
Série I	119		415
	<u>140</u>	\$	<u>419</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART			
Série A	(0.25)	\$	-
Série F	0.09		0.06
Série I	0.21		0.81

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À COURT TERME GBW

ÉTATS DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES

Montants en milliers;

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire

Pour les exercices clos le 31 décembre

	Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, début d'exercice	Produit des parts rachetables émises	Paiements pour parts rachetables rachetées	Distributions aux détenteurs de parts rachetables	Distributions (réinvesties) aux détenteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, fin d'exercice
2025							
Série A	– \$	15 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	15 \$
Série F	2,345	455	(262)	(32)	30	21	2,557
Série I	6,325	1	(554)	(122)	122	119	5,891
	<u>8,670 \$</u>	<u>471 \$</u>	<u>(816) \$</u>	<u>(154) \$</u>	<u>152 \$</u>	<u>140 \$</u>	<u>8,463 \$</u>

	Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, début d'exercice	Produit des parts rachetables émises	Paiements pour parts rachetables rachetées	Distributions aux détenteurs de parts rachetables	Distributions (réinvesties) aux détenteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, fin d'exercice
2024							
Série F	11 \$	2,330 \$	– \$	(36) \$	36 \$	4 \$	2,345 \$
Série I	4,913	1,250	(253)	(180)	180	415	6,325
	<u>4,924 \$</u>	<u>3,580 \$</u>	<u>(253) \$</u>	<u>(216) \$</u>	<u>216 \$</u>	<u>419 \$</u>	<u>8,670 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À COURT TERME GBW

ÉTATS DE FLUX DE TRÉSORERIE

Montants en milliers;

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire

Pour les exercices clos le 31 décembre

	2025	2024
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	140 \$	419 \$
Rajustements pour éléments hors trésorerie		
Profits (perte) nets réalisés sur la vente de placements	(286)	(531)
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) de placements non réalisée	93	(250)
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) de contrats de change non réalisée	(104)	59
Profits (perte) nets réalisés sur des options	255	69
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) d'options non réalisée	18	(16)
Profits (perte) nets réalisés sur des contrats à terme	4	-
Variation nette de l'appréciation (dépréciation) de contrats à terme non réalisée	(3)	-
Produit d'amortissement	-	(32)
Variation des soldes hors trésorerie		
(Augmentation) diminution des dividendes et des intérêts courus à recevoir	(5)	3
(Augmentation) diminution des comptes fournisseurs et des charges à payer	2	-
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	2	-
Produit de la vente de placements	35,514	44,405
Achat de placements	(33,890)	(48,067)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	<u>1,740</u>	<u>(3,941)</u>
Activités de financement		
Produit tiré de l'émission de parts rachetables	469	3,580
Montants versés lors du rachat de parts rachetables	(821)	(252)
Trésorerie provenant d'activités de financement (utilisées pour)	<u>(352)</u>	<u>3,328</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie durant l'exercice	1,388	(613)
Trésorerie, début d'exercice	<u>93</u>	<u>706</u>
Trésorerie, fin d'exercice	<u>1,481 \$</u>	<u>93 \$</u>
Renseignements complémentaires*		
Intérêts versés	1 \$	3 \$
Intérêts reçus	20	138
Dividendes versés	3	-
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôt à la source	94	113

*Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À COURT TERME GBW

TABLEAU DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Montants en milliers; tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire

Au 31 décembre 2025

NOMBRE D'ACTIONS/PART	PLACEMENTS-POSITIONS ACHETEUR	COÛT MOYEN	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET
Actions canadiennes				
820	Indice FNB iShares S&P/TSX Capped Energy ETF	15 \$	16 \$	0.19
Placement canadien à court terme				
380,000	Bon du Trésor canadien à 0 % 25 MARS 2026	378	378	4.47
Option internationale				
3,400	iShares MSCI EAFE ETF Option de vente 90 \$ 18DÉC2026	18	15	0.18
Produit de base américain				
910	Actions SPDR Gold	470	495	5.85
Actions américaines				
2,210	Fonds Communication Services Select Sector SPDR	287	357	4.22
2,220	Fonds Consumer Staples Select Sector SPDR	256	237	2.80
4,790	Fonds Financial Select Sector SPDR	344	360	4.25
1,580	Fonds Health Care Select Sector SPDR	326	336	3.97
1,190	Fonds Industrial Select Sector SPDR	211	253	2.99
910	SPDR S&P 500 ETF Trust	847	851	10.06
1,460	State Street Consumer Discretionary Select Sector SPDR ETF	202	239	2.82
3,120	State Street Energy Select Sector SPDR ETF	207	191	2.26
2,690	State Street Materials Select Sector SPDR ETF	163	167	1.97
3,060	State Street Technology Select Sector SPDR ETF	418	604	7.14
3,270	State Street Utilities Select Sector SPDR ETF	190	191	2.26
		3,451	3,786	44.74
Titres à revenu fixe américains				
105,000	Billet/bon du Trésor américain 4,25 % 15 MARS 2027	142	145	1.71
Options américaines				
17,800	ETF iShares Obligations du Trésor 20 ans ou plus FNB Option d'achat 90 \$ 15 JANV. 2027	121	73	0.86
600	Actions SPDR Gold Option de vente 365 \$ 16 JANV. 2026	5	1	0.01
800	XSP 12 P650 Option de vente 650 \$ 18 DÉC. 2026	34	31	0.37
800	XSP 3 P630 Option de vente 630 \$ 31 MARS 2026	9	7	0.08
1,700	XSP 6 P645 Option de vente 645 \$ 18 JUIN 2026	41	34	0.40
		210	146	1.72
Placement américain à court terme				
1,480,000	Billet/bon du Trésor américain 0 % 5 MARS 2026	2,052	2,017	23.83
PLACEMENTS TOTAUX - POSITIONS ACHETEUR		6,736	6,998	82.69

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À COURT TERME GBW

TABLEAU DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (suite)

Montants en milliers; tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire

Au 31 décembre 2025

NOMBRE D' ACTIONS/PART	PLACEMENTS-POSITIONS VENDEUR	PRODUIT	JUSTE VALEUR	% DE L'ACTIF NET
	Option américaine			
(1,200)	iShares Obligations du Trésor 20 ans ou plus FNB Option de vente 84 \$ 16 JANV. 2026	(4) \$	– \$	0.00
	PLACEMENTS TOTAUX-POSITIONS VENDEUR	(4)	–	0.00
	Commissions et autres coûts d'opérations liés au portefeuille	(2)	–	–
	Placements nets appartenant au Fonds	6,730 \$	6,998 \$	82.69
	Profits latent, contrats de change à terme (tableau 1)		138	1.63
	Profits latent, contrats à terme (tableau 2)		3	0.04
	Autres actifs, nets		1,324	15.64
	Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables		8,463 \$	100.00

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À COURT TERME GBW

TABLEAU DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (suite)

Montants en milliers; Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire

Au 31 décembre 2025

Tableau 1 - Contrats de change à terme

Date de règlement	Devise achetée	Devise vendue	Contrepartie*	Taux à terme	Profits (perte) latent
30 janvier 2026	CAD	USD	BMO Nesbitt Burns	1.393730	138 \$
Actifs dérivés					138
Total des profits (pertes) latents sur les contrats de change à terme					138 \$

* Note de crédit A+ attribuée par l'agence de notation Standard & Poor's.

FONDS ALTERNATIF DE CROISSANCE À COURT TERME GBW

TABLEAU DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (suite)

Montants en milliers; Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire

Au 31 décembre 2025

Tableau 2 - Contrats à terme

Contrats à terme	Date de règlement	Position	Nombre de contrats	Prix contractuel	Montant nominal	Profit latent
MSCI EAFE	Mars 2026	Acheteur	2	2,902.50 \$	288 \$	4 \$
BILLET AMÉRICAIN 2 ANS (CBT)	Mars 2026	Acheteur	10	104.39	2,089	(1)
Profits latent totaux sur contrats à terme						3 \$

1. ORGANISATION

Le Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW et le Fonds alternatif de croissance à court terme GBW (chacun étant un « Fonds » et, ensemble, « les Fonds ») sont des fonds de placement alternatifs établis par la déclaration d'un contrat de fiducie en vertu des lois de la province de l'Ontario, ce contrat étant daté du 1^{er} août 2023, et ayant été modifié et mis à jour le 31 mars 2025. Les Fonds ont commencé leurs activités le 31 août 2023. Les Fonds sont des fonds communs de placement alternatifs désormais offerts en vertu d'un prospectus daté du 6 mai 2025.

L'objectif de placement du Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW est de générer un gain en capital, tout en atteignant un taux de rendement positif sur une période glissante de cinq ans au moyen de la gestion active d'un portefeuille diversifié soumis à une exposition directe et indirecte à des titres de participation, à des titres à revenu fixe, à des produits de base, à des devises et à des instruments dérivés. L'objectif de placement du Fonds alternatif de croissance à court terme est de générer un gain en capital, tout en atteignant un taux de rendement positif sur une période glissante de deux ans au moyen de la gestion active d'un portefeuille diversifié soumis à une exposition directe et indirecte à des titres de participation, à des titres à revenu fixe, à des produits de base, à des devises et à des instruments dérivés.

McLean Asset Management Ltd. (le « gestionnaire ») est l'administrateur et le gestionnaire des Fonds. GB Wealth Inc. (le « gestionnaire de portefeuille ») est le gestionnaire de portefeuille des Fonds. L'adresse du siège social des Fonds est 2323 Yonge Street, Suite 200, Toronto, Ontario M4P 2C9. La publication de ces états financiers a été autorisée par McLean Asset Management Ltd. le 31 mars 2026.

Nesbitt Burns Inc. (le « dépositaire ») est le dépositaire des Fonds.

L'« état de la situation financière » de chaque Fonds a été établi en date du 31 décembre 2025 ou 2024, selon le cas. L'« état du résultat global », l'« état des variations de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables » et l'« état des flux de trésorerie » de chaque Fonds portent sur les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

Pour créer les Fonds, Bridgehouse Asset Managers (« Bridgehouse ») a effectué un placement initial de 20 dollars dans chacun d'eux. Aux dates indiquées ci-dessous, Bridgehouse détenait des placements à leur valeur marchande dans les Fonds, comme suit :

Fonds	30 déc. 2025	31 décembre 2024
Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW	28 \$	12 523 \$
Fonds alternatif de croissance à court terme GBW	31	11 356

2. RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Base de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils ont aussi été préparés en vertu de la convention du coût historique, modifiée par la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés) à la juste valeur par le biais de l'état des résultats.

(i) Classement des instruments financiers

a. *Actifs* – Les Fonds classent leurs placements en fonction de leur modèle économique servant à gérer ces actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et le rendement est évalué sur la base de la juste valeur. Les Fonds s'intéressent principalement aux renseignements relatifs à la juste valeur et utilisent ces renseignements pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions. Ils n'ont pas pris l'option de désigner irrévocablement des titres de participation comme étant établis à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des Fonds sont uniquement constitués du principal et des intérêts, mais ces titres ne sont ni détenus dans le but de percevoir les flux de trésorerie contractuels ni non plus détenus à la fois pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et pour être vendus. La perception des flux de trésorerie contractuels n'est qu'accessoire pour atteindre l'objectif des modèles d'affaires des Fonds. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais de l'état des résultats.

b. *Passifs* – Les titres vendus à découvert, les options vendues et les contrats de change au comptant et à terme qui ont une juste valeur négative sont présentés comme des passifs à la juste valeur par le biais de l'état des résultats. Tous les autres passifs sont comptabilisés au coût amorti, tandis que la dette liée aux parts rachetables est évaluée selon son montant de rachat.

La politique du Fonds exige que le gestionnaire et le conseil d'administration évaluent les renseignements relatifs à ces actifs et passifs financiers sur la base de la juste valeur, ainsi que d'autres renseignements financiers connexes.

(b) Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des états financiers exige du gestionnaire qu'il formule des jugements, des estimations et des hypothèses influençant les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les paragraphes suivants présentent les jugements et estimations comptables les plus significatifs établis par les Fonds lors de la préparation des états financiers. Les jugements, estimations et hypothèses les plus importants sont utilisés pour classer les instruments financiers détenus par les Fonds et pour déterminer leur juste valeur. Les Fonds détiennent des instruments financiers qui peuvent ne pas être cotés sur des marchés actifs, y compris des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation et pourrait être déterminée en utilisant des sources de prix réputées (telles que des agences de cotation) ou des prix indicatifs provenant de teneurs de marchés. Les cotations de courtiers obtenues à partir des sources de prix pourraient être indicatives et ne pas être applicables ou exécutoires. Lorsqu'aucune donnée de marché n'est disponible, les Fonds pourraient évaluer les positions à l'aide de leurs propres modèles, qui sont généralement fondés sur des méthodes et des techniques d'évaluation généralement reconnues comme étant standard dans le secteur. Les modèles utilisés pour déterminer les justes valeurs sont validés et revus périodiquement par le personnel expérimenté du gestionnaire, indépendamment de la partie qui les a créés. Les modèles utilisés pour les titres de capital-placement se fondent principalement sur des multiples de bénéfices ou sur des sociétés à risque similaire, et sont rajustés, le cas échéant, pour tenir compte du manque de négociabilité.

Les modèles utilisent des données observables, dans la mesure du possible. Cependant, des paramètres tels que le risque de crédit (propre et de contrepartie), les volatilités et les corrélations exigent du gestionnaire qu'il fasse des estimations. Des changements dans les hypothèses relatives à ces facteurs pourraient influencer la juste valeur déclarée des instruments financiers. Les Fonds considèrent que les données observables sont des données de marché faciles à obtenir, distribuées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes participant activement au

marché en cause. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les Fonds répondent à la définition d'une entité de placement, car leur objectif est d'investir leurs actifs nets dans le but de faire croître le capital et/ou d'obtenir un revenu de placement au profit de leurs détenteurs de titres, et leur rendement de placement est mesuré sur la base de la juste valeur.

(c) Conversion de devises étrangères

La devise fonctionnelle et de présentation des Fonds est le dollar canadien.

- (i) Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'« état de la situation financière ».
- (ii) Les achats et les ventes de placements libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations.
- (iii) Les gains (pertes) de change réalisé(e)s et non réalisé(e)s sur les placements classés comme établis à leur juste valeur par le biais de l'état des résultats figurent dans l'« état du résultat global » en tant que « gain (perte) net(e) réalisé(e) sur les placements » et « variation nette de l'appréciation (de la dépréciation) non réalisée des placements », respectivement.
- (iv) Les gains (pertes) de change réalisé(e)s et non réalisé(e)s sur les actifs et passifs non liés aux placements et les revenus sur les placements libellés en devises étrangères figurent dans l'« état du résultat global » en tant que « gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les devises étrangères » et « variation nette de l'appréciation (de la dépréciation) non réalisée des devises étrangères », respectivement.
- (v) Les gains (pertes) de change réalisé(e)s et non réalisé(e)s sur les contrats de change figurent dans l'« état du résultat global » sous les rubriques « gain (perte) net(te) réalisé(e) sur les contrats de change » et « variation nette de l'appréciation (de la dépréciation) non réalisée des contrats de change », respectivement.
- (vi) Les gains (pertes) de change réalisé(e)s et non réalisé(e)s sur les contrats d'option figurent dans l'« état du résultat global » sous les rubriques « gain

(perte) net réalisé(e) sur les contrats d'option » et « variation nette de l'appréciation (de la dépréciation) non réalisée des contrats d'option », respectivement.

(d) Comptabilisation et classement des instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs et des passifs financiers tels que des titres de créance et de participation, des Fonds négociés en bourse, des produits dérivés, des liquidités et d'autres créances et dettes. Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à la norme comptable IFRS 9 - Instruments financiers (la norme « IFRS 9 »). Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont classés comme étant établis à leur juste valeur par le biais de l'état des résultats.

Tous les instruments financiers, y compris les achats et ventes réguliers d'actifs financiers, sont initialement enregistrés à leur juste valeur à la date de l'opération, c'est-à-dire à la date à laquelle les Fonds s'engagent à acheter ou à vendre l'actif. L'évaluation ultérieure de tous les instruments financiers dépend du classement initial.

Les Fonds comptabilisent tous les instruments financiers à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, plus les coûts d'opérations dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti.

Les gains et pertes non réalisés résultant des variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais de l'état des résultats figurent directement dans l'« état du résultat global » et sont présentés comme « gains nets (perte nette) sur les placements » et « gain nets (perte nette) sur les dérivés ».

Les actifs financiers non dérivés qui ne sont pas évalués à leur juste valeur figurent dans l'état de la situation financière au coût amorti, déduction faite de toute provision pour pertes de crédit. Les intérêts courus sont comptabilisés dans le poste « Dividendes et intérêts courus à recevoir » de l'état de la situation financière.

Les postes « Trésorerie », « Créances pour souscriptions de parts rachetables », « Créances sur titres vendus », « Dividendes à recevoir », « Intérêts à recevoir », « Frais de gestion exigibles », « Intérêts exigibles », « Montant exigible pour les titres achetés », « Montant exigible pour les rachats de parts

rachetables », « Distributions à payer » et « Créances diverses » sont évalués au coût amorti.

(e) Décomptabilisation des instruments financiers

(i) *Actifs financiers* – Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou lorsque les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété. Si les Fonds ne transfèrent ni ne conservent la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété d'un actif financier, ils décomptabilisent cet actif financier s'ils n'en ont plus le contrôle. Dans le cas des transferts pour lesquels le contrôle de l'actif est conservé, les Fonds continuent à comptabiliser l'actif dans la mesure où ils continuent à l'utiliser à des fins de placement. La poursuite de cette participation est déterminée par la mesure dans laquelle les Fonds sont exposés aux variations de la valeur de l'actif en cause.

(ii) *Passifs financiers* – Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles ont été remplies ou révoquées, ou sont expirées. Les gains et pertes sur la décomptabilisation de tous les passifs financiers sont calculés en tant que différence entre le produit du règlement, net des coûts d'opérations, et la valeur comptable du passif, et sont enregistrés dans l'« état du résultat global ».

(f) Parts rachetables

Les parts rachetables sont remboursables au gré des détenteurs de parts et sont classées en tant que passifs financiers représentés par les « actifs nets attribuables aux détenteurs de parts rachetables » dans l'« état de la situation financière ». Les passifs découlant des parts rachetables sont comptabilisés au montant du rachat. Les parts rachetables sont émises et rachetées sur la base de la valeur liquidative par part des Fonds à la date d'émission ou de rachat. Cette valeur liquidative par part est calculée en divisant la valeur liquidative des Fonds par le nombre total de parts en circulation de ces mêmes Fonds. La valeur liquidative par part est calculée à la clôture de chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour la négociation de titres. La valeur liquidative est la valeur de l'actif total des Fonds moins la valeur du passif total, à l'exclusion des parts rachetables, le tout tel que déterminé, lors de chaque jour d'évaluation, conformément au Règlement 81-106.

Le calcul de la valeur liquidative et celui de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables sont tous deux fondés sur le cours de clôture ou le dernier cours négociés des titres de placement. Le calcul de l'actif net des Fonds effectué conformément aux normes comptables IFRS permet aux Fonds d'utiliser, entre autres, un prix compris entre le dernier écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, qui représente le mieux la juste valeur aux fins de l'évaluation d'un titre. Si le dernier prix négocié n'est pas compris dans l'écart entre les cours acheteur et vendeur, le gestionnaire déterminera, aux fins des normes comptables IFRS, le point compris dans l'écart entre les cours acheteur et vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur du titre, sur la base des faits et circonstances ayant cours à ce moment-là. Si aucune valeur fiable n'est disponible en temps opportun, la juste valeur aux fins des normes comptables IFRS sera évaluée à l'aide de certaines techniques d'évaluation sur une base et d'une manière déterminées par le gestionnaire.

(g) Opérations sur produits dérivés

Les Fonds sont autorisés par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières à utiliser des instruments dérivés pour atteindre leurs objectifs de placement. Ces instruments dérivés sont évalués quotidiennement à l'aide de sources d'information normales de la bourse pour les dérivés négociés en bourse et en tenant compte des demandes de renseignements des courtiers concernant les dérivés négociés de gré à gré. Tous les dérivés sont comptabilisés comme des actifs lorsque la juste valeur est positive et comme des passifs lorsque la juste valeur est négative. Ils figurent dans l'état de la situation financière en tant que « créances ou dettes pour contrats de change au comptant ou à terme » et qu'« options à la juste valeur ».

(h) Coûts d'opérations

Les coûts liés aux opérations sont des coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement. Ces coûts comprennent les frais et commissions versés aux agents, conseillers, courtiers et négociants. Les coûts d'opérations engagés aux fins de l'achat et de la vente de titres désignés à la juste valeur par le biais de l'état des résultats et de titres détenus aux fins de leur négociation sont portés aux dépenses et figurent dans les « coûts d'opérations » dans l'état du résultat global.

(i) Compensation d'instruments financiers

Les Fonds ne concluent aucun accord général de compensation exécutoire.

(j) Mesure de la juste valeur et renseignements à fournir

(i) Estimation de la juste valeur – La juste valeur est le prix qui serait perçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une opération ordonnée entre des acteurs du marché à la date d'évaluation et sur le marché principal ou, en son absence, sur le marché le plus avantageux auquel les Fonds ont accès.

La juste valeur des instruments financiers à la date du rapport financier est déterminée comme suit :

- a. Les instruments financiers détenus qui sont négociés sur un marché actif sont évalués sur la base des prix cotés sur le marché à la clôture de la bourse à la date de déclaration. Les Fonds utilisent les derniers prix négociés du marché pour les actifs et les passifs financiers lorsque le dernier prix négocié est compris dans l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur du jour. Lorsque le dernier prix négocié n'est pas compris dans l'écart entre les cours acheteur et vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart entre les cours acheteur et vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur en fonction des faits et des circonstances ayant cours à ce moment-là.
- b. Les instruments financiers détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués principalement sur la base des résultats des techniques d'évaluation utilisant des données de marché observables, selon les renseignements et de la manière établis par le gestionnaire.
- c. Les obligations et titres similaires sont évalués sur la base de la cotation de clôture reçue de la part de courtiers en valeurs mobilières reconnus.
- d. Les contrats de change à terme sont évalués sur la base de la différence entre la valeur du contrat à la date d'évaluation et la valeur à la date d'origine du contrat.
- e. Les positions acheteur en options, titres assimilables à des créances et bons de souscription sont évaluées à leur valeur marchande courante. Lorsqu'une option est souscrite par le Fonds, la prime qu'il reçoit pour

cette option est considérée comme un passif évalué à un montant égal à la valeur marchande actuelle de l'option qui aurait pour effet de clôturer la position; toute différence résultant de la réévaluation est traitée comme un gain ou une perte non réalisé sur le placement; le passif est déduit lors du calcul de la valeur liquidative du Fonds; les titres, le cas échéant, qui font l'objet d'une option vendue sont évalués de la manière décrite ci-dessus pour les titres cotés en bourse.

f. La valeur d'un contrat à terme standardisé est :

Si les limites quotidiennes imposées par la bourse de contrats à terme par l'intermédiaire de laquelle le contrat à terme standardisé a été émis ne sont pas en vigueur, le gain ou la perte sur le contrat à terme standardisé qui serait réalisé si, à cette date d'évaluation, la position sur le contrat à terme standardisé était liquidée, ou

Si des limites quotidiennes imposées par la bourse de contrats à terme par l'intermédiaire de laquelle le contrat à terme standardisé a été émis sont en vigueur, cette valeur sera établie sur la base de la valeur marchande courante de l'intérêt sous-jacent du contrat à terme standardisé.

(ii) Hiérarchie de la juste valeur

Les normes comptables IFRS exigent que des renseignements soient fournis sur les évaluations de la juste valeur en utilisant une hiérarchie de la juste valeur à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur.

Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

Niveau 1 – Prix cotés sur un marché actif pour des actifs et des passifs identiques.

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont directement ou indirectement observables.

Niveau 3 – Données non observables pour l'actif et le passif.

Les Fonds comptabilisent les transferts vers et depuis les niveaux hiérarchiques de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances donnant lieu au transfert.

La valeur comptable des liquidités, des souscriptions à recevoir, des dividendes et des intérêts courus à recevoir, des comptes fournisseurs et des charges à payer, des frais de gestion exigibles, des montants exigibles pour les titres achetés, des rachats à payer, des distributions à payer et de l'obligation des Fonds à l'égard de l'actif net attribuables aux détenteurs de parts est pratiquement égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Les justes valeurs sont classées au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en cause est activement négocié et qu'un prix coté est disponible. Si un instrument classé au niveau 1 cesse par la suite d'être activement négocié, il est transféré hors du niveau 1. En pareil cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de leur juste valeur nécessite l'utilisation de données non observables significatives, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

a. Actions – Les positions en actions des Fonds sont classées au niveau 1 lorsque le titre est activement négocié et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions des Fonds ne sont pas négociées fréquemment et, par conséquent, des prix observables pourraient ne pas être disponibles. En pareil cas, la juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables (opérations portant sur des titres similaires du même émetteur, etc.) et la juste valeur est classée au niveau 2, sauf si la détermination de la juste valeur requiert des données non observables significatives, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

b. Obligations et placements à court terme – Les obligations comprennent principalement des obligations d'État et des obligations de sociétés, qui sont évaluées à l'aide de modèles utilisant des données telles que les courbes de taux d'intérêt, les écarts de crédit et les niveaux de volatilité. Les données significatives pour l'évaluation sont généralement observables et, par conséquent, les obligations et les placements à court terme des Fonds ont été classés au niveau 2.

c. Fonds de placement et fonds négociés en bourse – Les positions des fonds de placement et des fonds négociés en bourse sont classées au niveau 1 lorsque le fonds de placement est activement négocié et qu'un prix fiable est observable.

- d. Actifs et passifs dérivés – Les actifs et passifs dérivés sont constitués de contrats de change à terme, de contrats à terme et d'options.

Les contrats de change à terme qui sont évalués principalement sur la base du montant nominal du contrat, de la différence entre le taux du contrat et le taux du marché à terme pour la même devise, des taux d'intérêt et des écarts de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit des contreparties sont observables et fiables, ou pour lesquels les données liées au crédit sont jugées non significatives pour la juste valeur, sont classés au niveau 2.

Les contrats à terme sont évalués à leur juste valeur et sont réglés quotidiennement par des courtiers agissant en tant qu'intermédiaires.

Les options cotées en bourse sont évaluées à leur juste valeur sur la base du cours de clôture de la bourse accréditée où l'option est négociée pour les positions acheteur et du prix offert pour les positions vendeur. Les options non cotées sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont BlackScholes.

(k) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part

« L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part » indiquée dans l'« état du résultat global » représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables de chaque série de parts pour l'exercice, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation dans cette série au cours de l'exercice.

(l) Entités de placement

Conformément à la norme IFRS 10 - « États financiers consolidés », le gestionnaire a déterminé que les Fonds répondent à la définition des entités de placement pour lesquelles lesdits Fonds doivent obtenir des fonds auprès d'un ou de plusieurs investisseurs dans le but de fournir des services de gestion de placements. Ils doivent aussi s'engager auprès de leurs investisseurs à respecter leur objectif commercial, qui est d'investir des fonds uniquement pour obtenir des rendements provenant de l'appréciation du capital, de revenus de placement, ou des deux; et à mesurer et évaluer le rendement de leurs placements sur la base de la juste

valeur. Par conséquent, les Fonds ne consolident pas leurs placements dans des filiales, le cas échéant, mais les évaluent à la juste valeur par le biais de l'état des résultats, comme l'exige la norme comptable.

(m) Vente à découvert

Les Fonds peuvent pratiquer la vente à découvert conformément à des exigences réglementaires précises. On parle de « vente à découvert » lorsqu'un Fonds emprunte des titres à un prêteur et vend ensuite les titres empruntés (ou « vend à découvert » les titres) sur le marché libre. À une date ultérieure, un nombre égal de ces mêmes titres est racheté par le Fonds et restitué au prêteur. Un fonds qui vend des titres à découvert doit constituer une marge auprès du prêteur auquel il emprunte des titres, en garantie des titres empruntés. Cette marge peut être constituée d'espèces ou de titres. Outre le paiement au prêteur d'intérêts sur les titres empruntés, le Fonds peut également être tenu de payer d'autres frais liés à la vente à découvert. Si la valeur des titres diminue entre le moment où le Fonds les emprunte et le moment où il les rachète et les restitue au prêteur, le Fonds bénéficiera du montant de la variation de la valeur des titres (moins les coûts d'emprunt et d'opérations). Si la valeur des titres augmente entre le moment où le Fonds les emprunte et le moment où il les rachète et les restitue au prêteur, le Fonds subit une perte du montant de la variation de la valeur des titres (moins les coûts d'emprunt et les coûts d'opérations).

(n) Marge due à / par des courtiers principaux

Les Fonds peuvent détenir certains de leurs actifs sur un ou plusieurs comptes sur marge, car ils peuvent emprunter des liquidités à des fins de placement, vendre des titres à découvert et déposer des marges en guise de garantie pour des opérations dérivées. Les comptes sur marge pourraient offrir une ségrégation des actifs du client moins importante que dans le cadre d'un système de conservation plus conventionnel. Les actifs du Fonds pourraient donc être gelés et inaccessibles aux fins de retraits ou d'opérations ultérieures pendant une période prolongée si un courtier principal connaît des difficultés financières. En pareil cas, le Fonds pourrait subir des pertes en raison de l'insuffisance des actifs détenus par le courtier principal pour satisfaire les demandes de ses créanciers. Ce courtier principal peut également prêter, nantir, hypothéquer ou réhypothéquer les actifs du Fonds dans les comptes sur marge, ce qui pourrait entraîner la perte de ces mêmes actifs. De plus, la possibilité d'une évolution défavorable du marché alors

que ses positions ne peuvent être négociées pourrait avoir une influence négative sur les rendements du Fonds.

(o) Nouvelles normes et modifications aux normes existantes entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2025

Aucune norme, modification de norme ou interprétation entrant en vigueur au cours des périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2025 n'a d'incidence importante sur les états financiers des Fonds.

Modifications, interprétations et nouvelles normes entrant en vigueur après le 1^{er} janvier 2025 et n'ayant pas été adoptés par anticipation

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications de normes et d'interprétations entrent en vigueur pour les périodes annuelles commençant après le 1^{er} janvier 2025 et n'ont pas été adoptées par anticipation lors de la préparation des présents états financiers. L'évaluation par les Fonds de l'impact de ces nouvelles normes et modifications est présentée ci-dessous :

i) Modifications au classement et à la mesure des instruments financiers – Modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7 (applicables aux périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2026 ou après)

L'IASB a publié des modifications ciblant les normes IFRS 9 et IFRS 7 afin de répondre à des questions récentes soulevées en pratique et d'inclure de nouvelles exigences non seulement pour les institutions financières, mais aussi pour les sociétés. Entre autres modifications, l'IASB a clarifié la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par l'intermédiaire d'un système de transfert électronique de fonds.

ii) Norme IFRS 18 de présentation et de divulgation de renseignements à fournir dans les états financiers (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027)

L'IASB a publié la nouvelle norme sur la présentation et les renseignements à fournir dans les états financiers, qui remplace la norme IAS 1 et qui met l'accent sur les mises à jour de l'état des résultats. Les principaux nouveaux concepts présentés par la norme IFRS 18 concernent :

- la structure de l'état des résultats avec des sous-totaux définis;
- la nécessité de déterminer la structure la plus utile pour présenter les dépenses dans l'état des résultats;
- les renseignements que doit contenir une note unique figurant dans les états financiers et concernant certaines mesures de rendement liées aux résultats qui sont présentées ailleurs que dans les états financiers de l'entité (en tant que mesures de rendement définies par la direction); et
- des principes améliorés en matière d'agrégation et de désagrégation qui s'appliquent aux états financiers primaires et aux notes en général.
- Les Fonds sont actuellement en train d'évaluer l'incidence de la norme et des modifications à venir.

Aucune autre nouvelle norme ou modification de norme ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers des Fonds.

3. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Voici un résumé des données utilisées au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 aux fins de l'évaluation des placements des Fonds à leur juste valeur :

Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW

31 décembre 2025

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Produits de base	832 \$	– \$	– \$	832 \$
Fonds négociés en bourse	8 798	–	–	8 798
Titres à revenu fixe	–	192	–	192
Options	262	40	–	302
Contrats de change, net	–	182	–	182
Placements à court terme	–	1 026	–	1 026
Contrats à terme, net	–	4	–	4
	9 892 \$	1 444 \$	– \$	11 336 \$

31 décembre 2024

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Fonds négociés en bourse	9 839 \$	– \$	– \$	9 839 \$
Titres à revenu fixe	–	231	–	231
Options	374	–	–	374
Placements à court terme	–	2 062	–	2 062
Contrats de change, net	–	44	–	44
	10 213 \$	2 337 \$	– \$	12 550 \$
Passifs				
Fonds négociés en bourse	1 165 \$	– \$	– \$	1 165 \$
Options	100	–	–	100
	1 265 \$	– \$	– \$	1 265 \$

Fonds alternatif de croissance à court terme GBW

31 décembre 2025

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Produits de base	495 \$	– \$	– \$	495 \$
Fonds négociés en bourse	3 802	–	–	3 802
Titres à revenu fixe	–	145	–	145
Options	146	15	–	161
Contrats de change, net	–	138	–	138
Placements à court terme	–	2 395	–	2 395
Contrats à terme, net	–	3	–	3
	4 443 \$	2 696 \$	– \$	7 139 \$

31 décembre 2024 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Fonds négociés en bourse	5 965 \$	– \$	– \$	5 965 \$
Titres à revenu fixe	–	164	–	164
Options	287	–	–	287
Placements à court terme	–	2 606	–	2 606
Contrats de change, net	–	34	–	34
	6 252 \$	2 804 \$	– \$	9 056 \$

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs				
Fonds négociés en bourse	435 \$	– \$	– \$	435 \$
Options	72	–	–	72
	507 \$	– \$	– \$	507 \$

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, il n'y a eu aucun transfert significatif entre les titres cotés de niveaux 1 et 2.

Il n'y a eu aucun placement de niveau 3 au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

Les Fonds sont des fonds communs de placement alternatifs et pourraient investir dans des catégories d'actifs ou utiliser des stratégies de placement non autorisées pour les fonds communs de placement traditionnels. Les stratégies qui distinguent ces fonds des fonds communs de placement conventionnels comprennent l'utilisation accrue de produits dérivés à des fins de couverture ou non, la possibilité accrue de vendre des titres à découvert et la possibilité d'emprunter des liquidités pour les utiliser à des fins de placement. Bien que ces stratégies seront mises en application conformément à l'objectif de placement des fonds dans certaines conditions de marché, elles peuvent accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

Le « Tableau du portefeuille de placement » présente les titres détenus par les Fonds au 31 décembre 2025 et regroupe les titres par type d'actif.

Les activités des Fonds les exposent à divers risques financiers. Le gestionnaire cherche à gérer ces risques en retenant les services d'un sous-conseiller en placement professionnel et expérimenté. Il gère également les risques en contrôlant les fonctions déléguées au sous-conseiller en placement et en veillant à ce que les activités de gestion de portefeuille soient menées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement déclarés des Fonds et aux réglementations applicables en matière de valeurs mobilières.

La quasi-totalité des actifs et des passifs des Fonds est constituée d'instruments financiers. Ces instruments financiers comprennent les éléments suivants :

Exposition du portefeuille par type d'actif

Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW

	Pourcentage de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actions		
Fonds négociés en bourse	78,8	75,4
Titres à revenu fixe		
Gouvernement	1,7	2,0
Options, net	2,7	2,3
Produits de base	7,5	–
Placements à court terme	9,2	17,9
Placements nets totaux	99,9	97,6
Contrats de change, net	1,6	0,4
Autres actifs et passifs	(1,5)	2,0
	100,0	100,0

Fonds alternatif de croissance à court terme GBW

	Pourcentage de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actions		
Fonds négociés en bourse	44,9	63,8
Titres à revenu fixe		
Gouvernement	1,7	1,9
Options, net	1,9	2,5
Produits de base	5,9	–
Placements à court - terme	28,3	30,0
Total sur les placements nets	82,7	98,2
Contrats de change, net	1,6	0,4
Autres actifs et passifs	15,7	1,4
	100,0	100,0

Exposition du portefeuille par pays

Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW

Pays	Pourcentage de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Canada	5,9	–
États-Unis	94,0	97,6
Placements nets totaux	99,9	97,6
Contrats de change, net	1,6	0,4
Contrats à terme, net	–	–
Autres actifs et passifs	(1,5)	2,0
	100,0	100,0

Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW

Pays	Pourcentage de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Canada	4,7	–
États-Unis	78,0	98,2
Placements nets totaux	82,7	98,2
Contrats de change, net	1,6	0,4
Contrats à terme, net	–	–
Autres actifs et passifs	15,7	1,4
	100,0	100,0

Risque de prix du marché

Risque de prix du marché

Le risque de prix du marché découle principalement des incertitudes concernant les prix de marché futurs des instruments détenus (autres que ceux découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Les fluctuations des prix du marché peuvent être causées par des facteurs propres à un placement individuel, ou par tous les facteurs influençant l'ensemble des titres négociés sur un marché ou dans un secteur industriel. Tout placement présente un risque de perte de capital. Le risque maximum résultant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. Le sous-conseiller en placement a estimé la sensibilité aux prix du marché en utilisant la corrélation historique des portefeuilles des Fonds avec l'indice S&P 500.

En date du 31 décembre 2025 et du 31 décembre 2024, si le prix de l'indice S&P 500 avait augmenté de 10 %, alors que toutes les autres variables étaient restées constantes, l'actif net des Fonds aurait augmenté comme suit :

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Impact total de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (M \$)	% actif net	Impact total de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (M \$)	% actif net
Risque de prix du marché				
Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW	0,7	6,4	0,9	8,2
Fonds alternatif de croissance à court terme GBW	0,3	4,2	0,5	5,4

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, si le prix de l'indice S&P 500 avait baissé de 10 %, alors que toutes les autres variables étaient restées constantes, l'actif net des fonds aurait diminué comme suit :

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Impact total de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (M \$)	% actif net	Impact total de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (M \$)	% actif net
Risque de prix du marché				
Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW	(0,5)	(4,2)	(0,7)	(6,1)
Fonds alternatif de croissance à court terme GBW	(0,2)	(2,7)	(0,4)	(4,4)

L'analyse du risque de prix du marché figurant ci-dessus se fonde sur certaines estimations et les résultats réels peuvent présenter des différences importantes.

Risque de change

Le risque de change découle des instruments financiers libellés dans une devise autre que le dollar canadien, qui est la devise fonctionnelle de chaque Fonds. Les Fonds qui détiennent des titres dans des pays étrangers sont exposés au risque que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctue en raison des variations du taux de change. Le risque de change est présenté globalement pour les actifs et les passifs monétaires et non monétaires, car le gestionnaire ne considère pas ces risques séparément aux fins de la gestion des Fonds.

Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW

Devise	Exposition			
	Monétaire	Non monétaire	Contrats à terme	Total
31 décembre 2025				
Dollar américain	685 \$	9 302 \$	(10 410) \$	(423) \$
Dollar australien	–	38	–	38
Franc suisse	–	58	–	58
Couronne danoise	–	11	–	11
Euro	–	213	–	213
Livre sterling	–	89	–	89
Dollar de Hong Kong	–	11	–	11
Shekel israélien	–	4	–	4
Yen japonais	–	132	–	132
Couronne norvégienne	–	3	–	3
Dollar néo-zélandais	–	1	–	1
Couronne suédoise	–	20	–	20
Dollar singapourien	–	8	–	8
	685 \$	9 890 \$	(10 410) \$	165 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	6,1	88,6	(93,2)	1,5

Devise	Exposition			Total
	Monétaire	Non monétaire	Contrats à terme	
31 décembre 2024				
Dollar américain	268 \$	11 241 \$	(10 848) \$	661
Pourcentage de l'actif net attribuable aux détenteurs des parts rachetables	1,7	97,6	(93,6)	5,7

Fonds alternatif de croissance à court terme GBW

Devise	Exposition			Total
	Monétaire	Non monétaire	Contrats à terme	
31 décembre 2025				
Dollar américain	3 605 \$	4 427 \$	(7 876) \$	156
Dollar australien	–	1	–	1
Franc suisse	–	1	–	1
Couronne danoise	–	–	–	–
Euro	–	5	–	5
Livre sterling	–	2	–	2
Dollar de Hong Kong	–	–	–	–
Shekel israélien	–	–	–	–
Yen japonais	–	3	–	3
Couronne norvégienne	–	–	–	–
Dollar néo-zélandais	–	–	–	–
Couronne suédoise	–	1	–	1
Dollar singapourien	–	–	–	–
	3 605 \$	4 440 \$	(7 876) \$	169
Pourcentage de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	42,6	52,5	(93,1)	2,0

Devise	Exposition			Total
	Monétaire	Non monétaire	Contrats à terme	
31 décembre 2024				
Dollar américain	69 \$	8 515 \$	(8 430) \$	154 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	0,4	98,2	(96,9)	1,7

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport à toutes les devises étrangères, alors que toutes les autres variables étaient restées constantes, l'actif net des Fonds aurait diminué ou augmenté, respectivement, comme indiqué ci-après. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et cette différence peut être considérable.

Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW

Devise	Incidence si le \$ CA s'apprécie ou se déprécie de 5 % par rapport aux autres devises.			Total
	Monétaire	Non monétaire	Contrats à terme	
31 décembre 2025				
Dollar américain	34 \$	465 \$	(521) \$	(22)
Dollar australien	–	2	–	2
Franc suisse	–	3	–	3
Couronne danoise	–	1	–	1
Euro	–	11	–	11
Livre sterling	–	4	–	4
Dollar de Hong Kong	–	1	–	1
Shekel israélien	–	–	–	–
Yen japonais	–	7	–	7
Couronne norvégienne	–	–	–	–
Dollar néo-zélandais	–	–	–	–
Couronne suédoise	–	1	–	1
Dollar singapourien	–	–	–	–
	34 \$	495 \$	(521) \$	8
Pourcentage de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	0,3	4,4	(4,7)	0,0

Devise	Incidence si le \$ CA s'apprécie ou se déprécie de 5 % par rapport aux autres devises.			Total
	Monétaire	Non monétaire	Contrats à terme	
31 décembre 2024				
Dollar américain	13 \$	562 \$	(542) \$	33 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	0,0	0,0	0,0	0,0

Fonds alternatif de croissance à court terme GBW

Devise	Incidence si le CAD s'apprécie ou se déprécie de 5 % par rapport aux autres devises.			Total
	Monétaire	Non monétaire	Contrats à terme	
31 décembre 2025				
Dollar américain	180 \$	221 \$	(394) \$	7
Dollar australien	–	–	–	–
Franc suisse	–	–	–	–
Couronne danoise	–	–	–	–
Euro	–	–	–	–
Livre sterling	–	–	–	–
Dollar de Hong Kong	–	–	–	–
Shekel israélien	–	–	–	–
Yen japonais	–	–	–	–
Couronne norvégienne	–	–	–	–
Dollar néo-zélandais	–	–	–	–
Couronne suédoise	–	–	–	–
Dollar singapourien	–	–	–	–
	180 \$	221 \$	(394) \$	7
Pourcentage de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	2,1	2,6	(4,7)	0,0

Incidence si le CAD s'apprécie ou se déprécie de 5 % par rapport aux autres devises.

Devise	Monétaire	Non monétaire	Contrats à terme	Total	
31 décembre 2024					
Dollar américain		3 \$	426 \$	(422) \$	7 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables					
		0,0	0,0	0,0	0,0

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt découle des instruments financiers portant intérêt lorsque la valeur de ces instruments fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, l'exposition des Fonds au risque lié aux taux d'intérêt par durée restante jusqu'à l'échéance était celle présentée ci-après. Toutefois, les Fonds sont également exposés au risque indirect lié aux taux d'intérêt dans le cas où un fonds sous-jacent détient des instruments financiers détenteurs d'intérêts.

Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
		% de l'actif net		% de l'actif net
Moins de 1 an	1 026 \$	9,2	2 062 \$	17,9
De 1 à 3 ans	192	1,7	231	2,0
Total	1 218 \$	10,9	2 293 \$	19,9

Fonds alternatif de croissance à court terme GBW

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
		% de l'actif net		% de l'actif net
Moins de 1 an	2 395 \$	28,3	2 606 \$	30,0
3 ans	145	1,7	164	1,9
Total	2 540 \$	30,0	2 770	31,9

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % et en supposant un déplacement parallèle de la courbe des taux, toutes les autres variables restant par ailleurs constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué, respectivement, comme indiqué ci-après. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt a été estimée en utilisant la durée moyenne pondérée des obligations. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et cette différence peut être considérable.

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Impact total sur l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (M \$)	% de l'actif net	Impact total sur l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (M \$)	% de l'actif net
Sensibilité au risque lié aux taux d'intérêt				
Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW	-	3,6	-	-
Fonds alternatif de croissance à court terme GBW	-	3,4	-	0,1

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a contracté auprès des Fonds. La principale exposition des Fonds au risque de crédit est présente lorsqu'ils négocient des titres cotés en bourse et des produits dérivés. Les Fonds minimisent la concentration du risque de crédit en négociant avec un grand nombre de courtiers et de contreparties par l'intermédiaire de bourses reconnues et réputées. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car toutes les opérations sont réglées et payées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers agréés.

Les Fonds concluent des contrats de change pour acheter et vendre des devises dans le but de régler des opérations sur titres étrangers. Il s'agit de règlements au comptant à court terme effectués avec des contreparties dont la cote de crédit est approuvée. L'exposition au risque de crédit sur ces contrats est considérée comme minime, car les opérations sont réglées et payées à la livraison.

Risque lié au courtier principal – Les Fonds peuvent détenir certains de leurs actifs dans un ou plusieurs comptes sur marge, car ils peuvent emprunter des liquidités à des fins de placement, vendre des titres à découvert et déposer des marges en garantie d'opérations sur dérivés déterminés. Les comptes sur marge pourraient entraîner une ségrégation des actifs du client moins importante que dans le cadre d'un système de dépôt plus conventionnel. Les actifs du Fonds pourraient donc être gelés et inaccessibles aux fins de retraits ou d'opérations ultérieures pendant une période prolongée si un courtier principal connaît des difficultés financières. En pareil cas, le Fonds pourrait subir des pertes en raison de l'insuffisance des actifs détenus par le courtier principal pour donner suite aux demandes de ses créanciers. Ce courtier principal pourrait également prêter, nantir, hypothéquer ou réhypothéquer les actifs du Fonds dans les comptes sur marge, ce qui pourrait entraîner la perte de ces mêmes actifs. En outre, l'éventualité d'une évolution défavorable du marché alors que ses positions ne peuvent être négociées pourrait avoir une influence négative sur les rendements du Fonds.

Au 31 décembre 2025, les Fonds détenaient tous deux des titres auprès du courtier principal qui étaient utilisés pour satisfaire aux exigences de marge. Le Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW détenait des avoirs d'une valeur de marché de 0,7 million \$ (2024 - 4,5 millions \$) détenus de la même façon qu'avec le courtier principal pour

satisfaire à cette exigence. Le Fonds alternatif de croissance à court terme GBW détenait des avoirs d'une valeur de marché de 0,5 million \$ (2024 - 2,3 millions \$) détenus de la même façon qu'avec le courtier principal pour satisfaire à cette exigence.

Risque de liquidité

Les Fonds investissent la majeure partie de leurs actifs dans des placements qui sont négociés sur des marchés actifs, ce qui atténue le risque de liquidité lié aux rachats d'espèces.

Risque d'effet de levier

Les Fonds peuvent créer un effet de levier en empruntant des liquidités, en effectuant des ventes à découvert et en réalisant des opérations sur dérivés déterminés. En recourant à ces trois stratégies, l'effet de levier global du Fonds engendrera une valeur ne dépassant pas 300 % de sa valeur liquidative. L'exposition globale du Fonds est calculée en additionnant les éléments suivants et en divisant la somme obtenue par la valeur liquidative : (i) la valeur totale de la dette impayée du Fonds au titre de tout contrat d'emprunt; (ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert par le Fonds; et (iii) le montant nominal total des positions sur dérivés déterminés du Fonds, moins le montant nominal total des positions sur dérivés déterminés constituant des opérations de couverture.

5. PARTS RACHETABLES

Les parts émises et en circulation représentent le capital des Fonds. Les Fonds sont autorisés à émettre un nombre illimité de parts de la série A, de la série F et de la série I.

Les parts des Fonds sont offerts à la vente sur une base continue et peuvent être achetées ou rachetées à la valeur liquidative d'une série donnée. La valeur liquidative par unité est calculée en divisant la valeur liquidative (soit le total de l'actif moins le passif) à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation par le nombre de parts en circulation à cette date. La valeur liquidative est calculée conformément aux principes d'évaluation énoncés dans la déclaration de fiducie et en utilisant généralement le dernier cours exigé pour les placements à la juste valeur négociés sur un marché actif.

Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués n'importe quel jour d'évaluation, moyennant un préavis écrit adressé au gestionnaire au plus tard à 16 heures un jour d'évaluation ou, dans le cas de demandes de rachat portant

sur un montant de 5 000 000 \$ ou plus, moyennant un préavis écrit de dix (10) jours adressé au gestionnaire, ou encore à tout autre moment et moyennant un préavis autorisé par le gestionnaire. Le gestionnaire, à sa seule discrétion, a le droit d'accepter ou de refuser des contrats de souscription en totalité ou en partie et de restreindre le nombre de parts pouvant être achetées par un souscripteur.

Le tableau des mouvements des parts pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 se présente comme suit :

Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW

	Solde, début d'exercice	Parts rachetables émises contre espèces	Parts rachetables rachetées	Parts rachetables émises pour les distributions réinvesties	Solde, fin d'exercice
31 décembre 2025					
Série A	–	2 437	–	3	2 440
Série F	263 793	100 576	(7 700)	1 225	357 894
Série I	769 219	–	(152 991)	11 076	627 304
31 décembre 2024					
Série F	4 459	251 405	(1 246)	9 175	263 793
Série I	659 406	43 257	(7 676)	74 232	769 219

Fonds alternatif de croissance à court terme GBW

	Solde, début d'exercice	Parts rachetables émises contre espèces	Parts rachetables rachetées	Parts rachetables émises pour les distributions réinvesties	Solde, fin d'exercice
31 décembre 2025					
Série A	–	1 493	–	4	1 497
Série F	216 763	41 618	(24 403)	2 807	236 785
Série I	589 875	98	(51 597)	11 331	549 707
31 décembre 2024					
Série F	1 032	212 401	–	3 330	216 763
Série I	482 419	114 990	(24 274)	16 740	589 875

6. COMMISSIONS DE COURTAGE

Les commissions versées aux courtiers dans le cadre des opérations de portefeuille pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 furent les suivantes :

Commissions de courtage	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW	86 064 \$	24 298 \$
Fonds alternatif de croissance à court terme GBW	45 338	14 017 \$

Les activités de courtage sont attribuées aux courtiers sur la base d'une évaluation faite par celui d'entre eux qui peut permettre aux Fonds d'obtenir les meilleurs résultats. Sous réserve de ces critères, le sous-conseiller en placement pourrait confier des affaires à des courtiers qui fournissent, en plus de la réalisation d'opérations, des services de recherche de placements qui pourraient être utilisés par ledit sous-conseiller en placement dans le cadre de son

processus de prise de décisions relatives à des placements. Ces services de recherche sont offerts sur une base « regroupée » avec les services de réalisation d'opérations et, par conséquent, le sous-conseiller en placement n'est pas en mesure d'établir raisonnablement la valeur de ces services de recherche de placements.

7. IMPÔT SUR LE REVENU

Les Fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu net sur les placements et sur les gains nets imposables réalisés, qui n'est pas payé ou payable à ses détenteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Les Fonds prévoient de distribuer la totalité de leurs revenus nets de placement et suffisamment de gains nets réalisés pour ne pas être soumis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, les Fonds n'inscrivent pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'avantage fiscal lié aux pertes en capital et autres n'a pas été pris en considération aux fins de l'établissement de l'« état de la situation financière » en tant qu'actif d'impôt sur le revenu reporté. L'exercice fiscal des Fonds se termine le 31 décembre. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et déduites des gains nets à terme. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant vingt ans.

À la fin de l'exercice d'imposition le plus récent, soit le 31 décembre 2024, les Fonds disposaient des pertes en capital indiquées ci-après, lesquelles pourraient être reportées indéfiniment pour réduire des gains en capital réalisés dans le futur. Les Fonds n'affichaient aucune perte autre qu'en capital.

Fonds	Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital
Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW	266 563 \$	–
Fonds alternatif de croissance à court terme GBW	225 173	–

8. FRAIS DE GESTION ET AUTRES DÉPENSES

Le gestionnaire fournit des services de gestion de placements aux Fonds. En contrepartie des services fournis, le gestionnaire a reçu des frais de gestion mensuels établis selon la valeur liquidative quotidienne moyenne attribuable aux détenteurs de parts rachetables de série F. Les frais de gestion pour les titres de la série I sont négociés et payés directement par l'investisseur et non pas par les Fonds.

Les frais de gestion du Fonds sont les suivants :

Fonds	Série (%)	
	F	I
Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW	1,00	–
Fonds alternatif de croissance à court terme GBW	0,85	–

Outre les frais de gestion, le Fonds est responsable du paiement de toutes les dépenses liées à ses activités. Les frais d'exploitation encourus par les Fonds peuvent inclure les taxes applicables (y compris la TPS ou la TVH/TVQ), les frais comptables, juridiques, d'audit, de garde, les frais administratifs, les frais de services aux investisseurs et les coûts liés aux déclarations réglementaires.

Les responsables de chaque Fonds et chaque série doivent s'occuper du paiement des frais d'exploitation pouvant être expressément attribués au Fonds ou à la série. Les frais d'exploitation communs des Fonds sont répartis entre les séries en fonction du nombre moyen de détenteurs de parts ou de la valeur liquidative quotidienne moyenne de chaque série, selon le type de frais d'exploitation à répartir.

Le gestionnaire peut, à sa seule discrétion, renoncer à exiger des frais de gestion ou absorber les dépenses d'un Fonds ou des Fonds. Les dépenses ainsi absorbées figurent dans l'« état du résultat global ». Ces renonciations et absorptions peuvent être annulées à tout moment sans préavis.

9. ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Participations dans des entreprises associées, des coentreprises, des filiales et des entités structurées non consolidées

Les filiales sont toutes des entités, y compris les placements dans d'autres entités de placement, sur lesquelles les Fonds exercent un contrôle. Les Fonds contrôlent une entité lorsqu'ils sont exposés à des rendements variables du fait de leur engagement auprès de cette entité ou qu'ils ont droit à ces rendements variables, et lorsqu'ils ont la capacité d'influencer ces rendements en raison du pouvoir qu'ils ont sur l'entité. Les Fonds ont déterminé qu'ils sont des entités de placement et, à ce titre, ils comptabilisent les filiales, le cas échéant, à la juste valeur par le biais de l'état des résultats. Les entreprises associées et les coentreprises sont des placements sur lesquels les Fonds exercent une influence significative ou un contrôle conjoint et qui, le cas échéant, sont désignés comme étant établis à la juste valeur par le biais de l'état des résultats. Une entité structurée est une entité qui a été conçue de manière à ce que les droits de vote ou des droits similaires ne soient pas les facteurs dominants pris en considération pour déterminer qui contrôle l'entité, ou lorsque les droits de vote ne concernent que des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le gestionnaire a déterminé que les fonds sous-jacents détenus par les Fonds répondent généralement à la définition des entités structurées. Les Fonds comptabilisent leurs placements dans des entités structurées non consolidées à la juste valeur établie par le biais de l'état des résultats. Les renseignements relatifs aux placements des Fonds dans des entreprises associées, des coentreprises, des filiales et des entités structurées non consolidées, le cas échéant, sont présentés comme suit :

Fonds alternatif de croissance à toute épreuve GBW

Nom du fonds sous-jacent	Actif net du fonds sous-jacent (en milliers)	% de l'actif net	Pays d'établissement et principal lieu d'activité	% de propriété au 31 déc. 2025	% de propriété au 31 décembre 2024
Fonds Communication Services Select Sector SPDR	27 146 858 \$	8,36	États-Unis	–	–
Fonds SPDR Consumer Discretionary Select Sector	24 374 214	3,95	États-Unis	–	–
Fonds Consumer Staples Select Sector SPDR	14 637 068	3,84	États-Unis	–	–
Fonds Energy Select Sector SPDR	26 473 016	1,80	États-Unis	–	–
Fonds SPDR du secteur financier	53 136 142	8,72	États-Unis	–	–
Fonds Health Care Select Sector SPDR	39 696 233	7,58	États-Unis	–	–
Fonds Industrial Select Sector SPDR	25 553 090	4,97	États-Unis	–	–
iShares MSCI EAFE ETF	70 395 175	5,08	États-Unis	–	–
Fonds Materials Select Sector	5 328 313	0,90	États-Unis	–	–
SPDR Gold Shares	148 228 262	7,45	États-Unis	–	–
SPDR S&P 500 ETF Trust	711 833 906	13,31	États-Unis	–	–
SPDR S&P Capital Markets ETF	–	–	États-Unis	–	0,06
SPDR S&P Insurance ETF	–	–	États-Unis	–	0,02
Fonds TechnoSelect Sector SPDR	92 275 141	18,48	États-Unis	–	–
Fonds Utilities Select Sector SPDR	21 660 669	1,89	États-Unis	–	–

Fonds alternatif de croissance à court terme GBW

Nom du fonds sous-jacent	Actif net du fonds sous-jacent (en milliers)	% de l'actif net	Pays d'établissement et principal lieu d'activité	% de propriété au 31 déc. 2025	% de propriété au 31 décembre 2024
Fonds Communication Services Select Sector SPDR	27 146 858 \$	4,20	États-Unis	–	–
Fonds SPDR Consumer Discretionary Select Sector	24 374 214	2,80	États-Unis	–	–
Fonds Consumer Staples Select Sector SPDR	14 637 068	2,81	États-Unis	–	–
Fonds Energy Select Sector SPDR	26 473 016	2,31	États-Unis	–	–
Fonds SPDR du secteur financier	53 136 142	4,28	États-Unis	–	–
Fonds Health Care Select Sector SPDR	39 696 233	4,00	États-Unis	–	–
Fonds Industrial Select Sector SPDR	25 553 090	3,06	États-Unis	–	–
iShares MSCI EAFE ETF	70 395 175	0,00	États-Unis	–	–
Fonds Materials Select Sector	5 328 313	2,01	États-Unis	–	–
SPDR Gold Shares	148 228 262	5,85	États-Unis	–	–
SPDR S&P 500 ETF Trust	711 833 906	9,99	États-Unis	–	–
Fonds commun de placement SPDR S&P Capital Markets	–	–	États-Unis	–	0,02
SPDR S&P Insurance ETF	–	–	États-Unis	–	0,01
Fonds TechnoSelect Sector SPDR	92 275 141	7,15	États-Unis	–	–
Fonds Utilities Select Sector SPDR	21 660 669	2,29	États-Unis	–	–

10. ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS

Les Fonds n'ont pas connu d'événements ultérieurs importants devant être divulgués.